

Bourses de mobilité Formations innovantes

Across – France 2030

APPEL A CANDIDATURES



Co-funded by
the European Union



Depuis le **1er janvier 2025**, l'Université Perpignan Via Domitia est membre de l'alliance d'universités européennes « **Across - European University for Cross-Border Knowledge Sharing** ».

L'initiative des « Universités européennes » est une action phare du programme **Erasmus+** de la Commission Européenne, qui vise à renforcer le rôle stratégique de l'Union Européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan international.

L'alliance Across représente plus de 100 000 étudiants et 10 000 personnels, d'un consortium de 9 universités partenaires localisées dans un territoire transfrontalier :

- **France-Espagne** : Université de Gérone, Université de Perpignan Via Domitia ;
- **Italie-Slovénie-Bosnie** : Université de Udine, Université de Nova Gorica, Université de Banja Luka ;
- **Roumanie-Bulgarie** : Université de Craiova, Université de Ruse « Angel Kanchev » ;
- **Allemagne-Pologne** : Université de Technologie de Chemnitz (coordinatrice), Université de Technologie de Białystok.

A ces universités s'ajoute l'Université Nationale « Ivan Franko » de Lviv en **Ukraine**, en tant que partenaire associé.

La plupart de ces institutions sont des universités de taille moyenne (moins de 10 000 étudiants) qui souhaitent faire de leur situation stratégique et transfrontalière un atout en partageant leurs ressources et leurs expertises en la matière.

Dans le cadre de sa participation à l'Université européenne Across, l'UPVD a obtenu un co-financement par **l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)**, grâce au programme **France 2030**, afin de pouvoir répondre aux actions initiées dans Across. Parmi les actions financées, cet appel à candidatures couvre **les frais de mission liés à la conception d'une « offre de formation innovante » dans le cadre d'Across (TT2.2, TT2.4 et TT3.3) par les enseignants de l'UPVD, en partenariat avec une ou plusieurs universités de l'Alliance**. Le montant total du budget disponible est de 24.000 EUR.

Mis en oeuvre par l'Agence Nationale de la Recherche, France 2030 est un plan d'investissement national massif lancé en 2021 par le **gouvernement français**, doté de 54 milliards d'euros sur 5 ans pour **transformer l'économie française par l'innovation et la recherche**. Il vise à positionner la France comme leader mondial dans des secteurs stratégiques face aux défis écologiques, technologiques et industriels, avec 50% des fonds dédiés à la décarbonation et l'autre moitié au soutien des acteurs innovants (entreprises, universités, laboratoires).

Informations

Objectifs :

Les bourses de mobilité pour les formations innovantes Across visent à :

- développer une offre de formation conjointe entre l'UPVD et les universités de l'alliance Across ;
- faciliter la mobilité des enseignants de l'UPVD au sein de l'Alliance ;
- contribuer à la mise en place de collaborations de long terme entre enseignants de l'alliance.

Type et durée de la mobilité :

Les activités financées doivent inclure des séjours de court terme visant le développement de programmes de formation communs, tels que la création de diplômes doubles ou conjoints, la transformation de l'offre de formation de l'UPVD via des collaborations renforcées sur des diplômes existants (« Acrossification » des diplômes) ou la mise en place de modules de formation hybrides (micro-certifications).

Durée :

Maximum : 1 semaine.

Toutes les mobilités financées dans le cadre de cet appel devront être réalisées entre le 1er septembre 2026 et le 31 août 2027.

Candidat

Qui peut candidater ?

Les candidats éligibles sont :

- les enseignants-chercheurs, enseignants, permanents et contractuels, ayant un projet de transformation de l'offre de formation de l'UPVD en partenariat avec une ou plusieurs universités d'Across ;
- les financements disponibles proviennent de France 2030 et sont exclusivement alloués à l'UPVD ;
- les vacataires ne sont pas éligibles.

Les candidats doivent :

- inscrire leur projet dans le cadre d'une des tâches du projet Across (TT2.2, TT2.4 ou TT3.3) ;
- bénéficier du soutien formel du doyen de leur faculté ;
- effectuer leur mobilité dans une universitaire membre d'Across ;
- fournir une présentation de leur projet d'offre de formation innovante Across (création ou transformation), en français ou en anglais.

La bourse

La bourse a pour objectif de contribuer aux frais de voyage et de séjour.

Le montant exact dépend de la durée et de la destination, conformément aux règles internes de l'établissement de rattachement. À titre indicatif :

- voyage : frais réels (classe économique) dans la limite d'un plafond défini ;
- hébergement et indemnité journalière : forfait ou prise en charge individuelle selon la réglementation de l'université d'envoi.

Le double financement des mêmes coûts n'est pas autorisé.

Les heures d'enseignement ne sont pas couvertes par ces bourses.

Si vous souhaitez délivrer des heures d'enseignement durant votre séjour, il convient de candidater aux bourses ERASMUS « Teaching mobility » : <https://www.univ-perp.fr/international/mobilite-du-personnel/ens-che-partir-en-europe-avec-le-programme-erasmus>

Procédure de candidature

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- formulaire de candidature ;
- curriculum vitae ;
- bref document présentant le projet d'enseignement ou de mobilité (2 pages maximum) décrivant les objectifs, le plan de travail, les résultats attendus et la valeur ajoutée pour Across ;
- lettre d'invitation du responsable de formation dans l'institution d'accueil ;
- lettre de soutien du responsable de la faculté de rattachement UPVD ;

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à : bureau-across@univ-perp.fr **avant le 7 septembre 2026.**

Les documents doivent être soumis **en anglais ou en français.**

Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection (composé de membres de l'équipe Across-UPVD, d'enseignant chercheur spécialiste Across, sous présidence du Vice-Président formation), sur la base des critères suivants :

- qualité éducative et clarté des objectifs de la mobilité (max. 5 points) ;
- faisabilité du projet de formation innovante (création ou transformation de l'offre de formation UPVD) et adéquation du budget demandé (max. 5 points) ;
- adéquation avec les objectifs et les priorités de l'Alliance (max 5 points) ;
- potentiel de collaboration durable entre les institutions d'origine et d'accueil et contribution aux priorités d'ACROSS (max. 5 points).

Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires sélectionnés s'engagent à :

- réaliser la mobilité telle qu'approuvée et informer les deux institutions de toute modification substantielle ;
- se conformer aux règles financières de l'établissement d'envoi et fournir tous les justificatifs (billets, factures, etc.) ;
- fournir des photos des rencontres, dans la mesure du possible, afin de permettre à Across de communiquer sur les différents réseaux sociaux et sites internet ;
- soumettre un court rapport d'activités et de résultats (2 pages) dans les 30 jours suivant la fin de la mobilité (incluant un bref plan de diffusion, par exemple séminaire, publication conjointe ou intégration dans l'enseignement) ;
- compléter tout éventuel questionnaire en ligne qui pourrait être demandé par l'équipe de coordination Across.

Contact :

Pour toute question, veuillez contacter : bureau-across@univ-perp.fr
Pour plus d'information sur Across, rendez vous sur [notre site web](#).